

# Compte rendu séance à huis clos conseil municipal du 08 avril 2021 à 19h00 à la salle des fêtes de Lihons

**Présents** : tous les membres du Conseil, départ de Mme S. CANELLE à 20h a donné pouvoir à Mme F. GUILBAUD.

Monsieur BILLORE demande au conseil de voter la séance à Huis Clos.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la séance à Huis Clos.

Le Conseil désigne Mme GUILBAUD Françoise comme secrétaire de séance.

## L'ordre du jour :

- budget primitif communal
- compte administratif communal
- compte de gestion communal
- affectation de résultat communal
- budget primitif lotissement
- compte administratif lotissement
- compte de gestion lotissement
- affectation de résultat lotissement
- taux d'imposition
- subventions organismes privés
- mise à disposition de la secrétaire de mairie pour le secrétariat de l'AFR de Lihons
- bail de location jardin près aire de jeux
- protection foudre église
- bureaux de vote
- règlement et charte du lotissement

## 1/ BUREAUX DE VOTE :

Président : R. Billoré

Secrétaire : M. Froissart

2 bureaux de vote bien distincts, les élus seront présents pour 2 tours les 2 dimanches, les électeurs seront prioritaires dans leurs choix, pour la tenue des scrutins. La secrétaire de mairie sera présente au dernier créneau et le soir pour remplir les PV et pour la transmission dématérialisée en Préfecture.

## 2/ COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL : 2021-007

Les différentes dépenses et recettes du budget communal sont expliquées.

Le Maire sort pour le vote du conseil, la Présidence est faite par Monsieur M. FERREIRA élu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif communal 2020 en concordance avec le compte de gestion communal 2020, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	100 863.33€	353 967.27€
<b>RECETTES</b>	97 121.90€	453 510.57€

### 3/ COMPTE GESTION COMMUNAL : 2021-008

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion communal 2020 en concordance avec le compte administratif communal 2020, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	100 863.33€	353 967.27€
<b>RECETTES</b>	97 121.90€	453 510.57€

### 4/ AFFECTATION BUDGET COMMUNAL : 2021-009

Le Maire présente le tableau d'affectation

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE	RE SULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice		résultat cloture	RAR	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	108 731.69 €		D	100 863.33 €	104 990.26 €	60 200.00 €	44 790.26 €
			R	97 121.90 €			
			-	3 741.43 €			
Fonctionnement	370 573.48 €		D	353 967.27 €	470 116.78 €		470 116.78 €
			R	453 510.57 €			
			-	99 543.30 €			

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessous :

**001 excédent inv. reporté : 104 990.26 €**

**002 excédent fonct. reporté : 470 116.78 €**

### 5/ BUDGET PRIMITIF COMMUNAL : 2021-010

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif 2021, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	595 350 €	869 534 €
<b>RECETTES</b>	595 350 €	869 534 €

### 6/ COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT : 2021-011

Le Maire sort pour le vote du compte administratif, la Présidence est faite par Monsieur M. FERREIRA élu à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les différentes dépenses et recettes du budget lotissement sont expliquées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020 du lotissement en concordance avec le compte de gestion 2020 du lotissement, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	58 937.08 €	67 652.44 €
<b>RECETTES</b>	88 384.03€	91 097.08 €

## 7/ COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT : 2021-012

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion lotissement 2020 en concordance avec le compte administratif lotissement 2020, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	58 937.08 €	67 652.44 €
<b>RECETTES</b>	88 384.03€	91 097.08 €

## 8/ AFFECTATION DE RÉSULTAT LOTISSEMENT : 2021-013

### AFFECTATION DES RESULTATS

	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice		Reste à réaliser	Solde restes à réaliser	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	- 58 937.08 €		D	58 937.08 €			- 29 490.13 €
			R	88 384.03 €			
				29 446.95 €			
Fonctionnement	20 731.59 €	20 731.59 €	D	67 652.44 €			23 444.64 €
			R	91 097.08 €			
				23 444.64 €			

affectation :	001 deficit inv reporté	29 490.13 €
	1068 affectation	23 444.64 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu, approuve à l'unanimité.

## 9/ BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT : 2021-014

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif 2021, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	79 713 €	100 444 €
<b>RECETTES</b>	123 888 €	100 444 €

## 10/ TAUX D'IMPOSITION : 2021-015

Le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la disparition de la taxe d'habitation pour les résidences principales, le taux de la taxe du foncier bâti doit être modifié en 2021. L'État nous informe que le Département ne prélèvera plus de taxe sur le foncier bâti et que la commune la percevra alors, à sa place. Il faut donc ajouter au taux de la taxe foncier bâti communal, le taux départemental :

$$\text{Soit } 8.75+25.54 = \mathbf{34.29\%}$$

Le Conseil décide à l'unanimité de voter les taux communaux comme précisés dans le tableau suivant :

Taxe foncière (bâti)	Commune + Département
	8.75%+25.54%= <b>34.29%</b>
Taxe foncière (non bâti)	17.03%
CFE	18.71%

Il faut préciser que pour les administrés, il n'y aura pas de modification sur le montant de leur impôt foncier bâti.

## 11/ SUBVENTIONS AUX ORGANISMES : 2021-016

Le Maire propose au Conseil la répartition suivante

Amicale don du sang, bénévoles de Chaulnes	350€
Anciens combattants ACPG CATM section cantonale	500€
Amicale Loisirs et Sports de Lihons	750€
Croix Rouge française délégation locale de Chaulnes	1000€
Le Souvenir Français, comité de Chaulnes	50€
ANCGVM section Somme Croix de Guerre	50€
Aide à domicile (Association Saint Jean)	1000€

### En attente de manifestations / de réouverture

Mme PIERSON FASQUEL forain	1500€
M DUPONT Jean-Luc forain	1500€
Batterie Fanfare l'Espérance de Lihons	300€
Amitié club du 3 <sup>ème</sup> âge	600€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

## 12/ MISE A DISPOSITION DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE POUR LE SECRÉTARIAT DE L'AFR DE LIHONS : 2021-017

Le Maire, expose à l'assemblée :

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

**Vu** la délibération de l'AFR du 26 mars 2021, acceptant la mise à disposition de la secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour la mise à disposition, en tant que secrétaire de l'AFR, l'agent administratif de la commune, à temps non complet (47h/an). Il précise qu'une convention sera signée entre l'AFR et la mairie de Lihons. Un arrêté de mise à disposition sera également pris.

Après avoir délibéré le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

## 13/ BAIL DE LOCATION D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL POUR « UN JARDIN/POTAGER DE PARTICULIER » : 2021-018

Le Maire informe le Conseil de la demande d'un administré de disposer d'un terrain communal en location pour y faire un jardin/potager.

La parcelle concernée est AB114 (en partie).

Le Maire propose au Conseil un bail de 3 ans, à 50€/an

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 14/ DEVIS PROTECTION Foudre ÉGLISE : 2021-019

Le Maire informe le Conseil de la vérification du paratonnerre de l'église, celui-ci n'est plus conforme et doit être changé. La société Indelec a estimé cette dépense à 15 480€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et à inscrire cette dépense au budget communal 2021

## **15/ RÈGLEMENT ET CHARTE DU LOTISSEMENT :**

Monsieur le Maire explique au Conseil que le lotissement dispose d'un règlement et d'un cahier des charges qui restent opérationnels au-delà de 10 ans car la commune est dotée d'une carte communale. Le Maire explique que toute modification de ces documents doit faire l'objet d'une demande auprès de chaque administré concerné par ceux-ci, propriétaires d'une parcelle au lotissement. Le conseil après réflexion ne souhaite pas modifier ceux-ci.

## **16/ INFORMATIONS DIVERSES :**

L'AFR de Lihons, a reporté le point à l'ordre du jour de la dernière réunion concernant la vente de la parcelle ZL32 à la commune.

Les caméras de vidéo-protection sont installées.

La société Girod va venir poser les panneaux pour le stationnement interdit au niveau de la rampe d'accès église.

Le montant du coffret de sécurité pour l'horloge de l'église est de 2684.16€ TTC

La société Imodiag, pour le diagnostic amiante de la salle des fêtes, fera les prélèvements jeudi 15 avril.

Fin de réunion à 22h15.